

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 813

présenté par
M. de Courson, M. Castellani, M. Castiglione, M. Mazaury et Mme Sanquer

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 38, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l’article 40 de la Constitution.